

SOMMAIRE

- Page 1 : Édito
- Page 2 : PCS le projet de protection santé complémentaire
- Page 3 : Le système de santé en France. Redéploiement des infirmières scolaires
- Page 5 : 3DS c'est NON! La FSU en manif
- Page 6 : Agents : la précarité pour tous. CRA, ni ici, ni ailleurs !
- Page 7 : Stage égalité pro
- Page 8 : STAGE FSU inflation salaire



Syndicalement : participer à l'espoir !

Plusieurs crises déterminent la période que nous vivons. La crise climatique, comme l'ont rappelé les explosions caniculaires récentes ainsi que la récession et une crise financière majeures. Les conséquences de la guerre en Ukraine, font selon les mots du FMI « courir un risque de crise plus élevé en Europe que partout ailleurs ». La dépendance aux énergies carbonées russes et les tensions sur les matières premières, agricoles notamment, vont entraîner une inflation très forte. Celle-ci va toucher de plein fouet nos professions et notamment les plus jeunes et les plus précaires, soumis au faible salaire et aux prix des énergies. La paupérisation qui vient va aussi toucher violemment nos élèves.

Tout l'enjeu actuel est de savoir qui va payer pour ces crises, qui va financer la transition vers un modèle respectueux de l'environnement. C'est ce dont nous pourrions débattre lors du stage que nous organisons le jeudi 20 octobre en présence de Romaric Godin, journaliste économique à Médiapart et de Benoit Teste secrétaire général de la FSU.

Le projet néolibéral présidentiel est connu : il creuse les inégalités et il est complaisant avec l'extrême droite, flattée à coup de mesures autoritaires, liberticides, stigmatisante et répressives. On connaît sa volonté de revenir sur les conquêtes sociales, la retraite, la protection sociale, et les services publics, à l'hôpital et à l'école en particulier. Tout dernièrement le service public d'éducation a été remis en cause en plaçant la formation professionnelle, dont les lycées pro, sous tutelle (partagée) du ministère de l'industrie.

Le mouvement social, par les mobilisations qu'il a su initier dans une période difficile a permis de remettre dans le paysage de la campagne présidentielle la question des salaires, des retraites, de la fonction publique, de l'écologie, des violences faites aux femmes, toutes ces revendications portées dans la rue, avec une volonté de rupture avec le libéralisme et les politiques écocides. Il a contribué à l'émergence de cette alternative souhaitée par une partie non négligeable de la société.

Il y a une urgence à imposer un autre modèle pour bâtir une autre société C'est possible. Les richesses produites aujourd'hui par notre travail n'ont jamais été aussi élevées et leur plus juste répartition permettrait sans problème de réunir toutes les conditions pour ce changement. Il suffit de le décider ! Notre syndicalisme y prend toute sa place.

Et c'est dans cette perspective d'un pouvoir d'agir rassemblé que nous serons à même de renouer avec les victoires et de redonner du sens à l'action collective pour gagner un avenir plus désirable.

**Laurence Laborde,
Catherine Dudes,
Alain Reiller,**

Co-Secrétaires Départementaux

Édito



Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique de la FSU de Gironde. Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez avoir accès aux informations Vous concernant ou les faire effacer en vous adressant à la FSU GIRONDE, 44 cours Aristide Briand, 33000 Bordeaux

Le projet de réforme de la protection santé complémentaire

La FSU porte un mandat de reconquête de la sécurité sociale :

- Pour un remboursement à 100% des soins prescrits, et aussi pour une prise en charge de la perte d'autonomie à 100% par la Sécu dans le cadre de la branche maladie.
- Pour un financement par la cotisation sociale, et donc contre la fiscalisation de ce financement et contre l'étatisation de la Sécu,
- La FSU est aussi pour une gestion de la Sécu par les représentants des assurés sociaux.
- Elle revendique aussi dans le contexte actuel, la nécessité de préserver un budget strictement séparé du budget de l'État.

Mais qu'est-ce que cela veut dire ?

Ce tableau ci-dessous présente comment sont pris en charge les risques sociaux et précise la relation entre Sécurité sociale et Protection sociale.

Risques sociaux	Protection sociale				État et CL
	Unedic	Sécurité sociale	Complémentaires (entreprises d'assurance)		
			Obligatoire	Supplémentaire	
Santé (maladie, maternité, invalidité)*		Assurance Maladie Obligatoire	Assurance Maladie Complémentaire	Surcomplémentaire	
Vieillesse, veuvage*		x	x		x
Maladie professionnelles et accident du travail*		x			
Famille (charges de famille)*		x			
Perte d'autonomie		x	x	x	x
Chômage*	x				
Logement					x
Pauvreté					x
Exclusion					x
Cotisations sociales obligatoires* + ITAF**		Cotisations obligatoires ou facultatives		Pas de cotisations, Impôts	

* risques pris en charge par des cotisations sociales, **Impôts et Taxes Affectées à la SS, cf. 2.

Le risque Santé - maladie, maternité, invalidité (Ligne 1 du tableau)

1. Prise en charge 100% soins prescrits

La reconquête de la sécurité sociale, pour un remboursement à 100% des soins prescrits est une urgence. La crise du covid a montré le rôle essentiel de la Sécu, mais plus globalement, il s'agit de lutter contre les renoncements et les inégalités d'accès aux soins. Ces inégalités découlent d'un régime d'assurance maladie à deux étages (AMO et AMC) de plus en plus critiquable et critiqué. L'existence même de l'AMC a favorisé les reculs des remboursements par la sécu et les dépassements d'honoraires. Il est devenu quasiment obligatoire de souscrire à une complémentaire pour éviter ou limiter les restes à charge (RAC).

Ce système inégalitaire ne correspond pas au principe fondateur de la Sécu, qui consiste à cotiser selon ses moyens et percevoir selon ses besoins. Toute la population n'a pas les moyens de cette complémentaire, les niveaux de remboursement sont variables et dépendent des

capacités contributives des personnes qui s'assurent. Autrement dit, pour être bien protégé, il faut avoir les moyens de payer.

Les pouvoirs publics ont peu à peu développé l'idée qu'il fallait généraliser la complémentaire santé en aidant à son acquisition ce qui se fait qu'aujourd'hui,

La généralisation des contrats de groupe à adhésion obligatoire dans le privé (ANI en 2016), et la réforme en cours pour les agents de la fonction publique (PSC) renforcent cette évolution au détriment de la Sécu. Or, les assurances complémentaires sont particulièrement

inégalitaires : envers les retraités, les chômeurs, les précaires, et globalement toutes celles et ceux qui ne bénéficient pas d'une participation financière d'un employeur, mais aussi entre les salariés, car les

la généralisation de la complémentaire vise à terme à livrer tout le « marché » de l'AMC aux appétits des assureurs privés et pénalise dans tous les cas les retraités

couvertures sont très inégales d'une entreprise à l'autre...

Ce financement ne porte, dans la FPE, que sur les garanties santé en renvoyant à une négociation ultérieure la question de la prévoyance* et confirme la rupture des solidarités intergénérationnelles entre actifs et retraités malgré quelques mécanismes, très insuffisants. Il impose de surcroît des contrats collectifs obligatoires qui risquent fort de porter préjudice aux mutuelles, historiquement très présentes dans la Fonction publique.

Finalement, la généralisation de la complémentaire vise à livrer tout le « marché » de l'AMC aux appétits des assureurs privés et pénalise dans tous les cas les retraités.

2. Financement de la Protection sociale : L'assurance maladie n'est pas la Sécurité sociale et encore moins la protection sociale !!

Prendre en charge à 100% les soins prescrits et la perte d'autonomie ne pourra se faire qu'avec une répartition différente des ressources de la Sécurité sociale.

La protection sociale a 3 sources de ressources :

- Les cotisations sociales (versements obligatoires effectués par les employeurs et les salariés, ainsi que les non-salariés pour acquérir des droits à des prestations sociales) vont financer la Sécurité sociale et les prestations chômage (qui ont été mises en place en 1958 et ne font pas partie de la Sécu).

- Le financement fiscal par les impôts et taxes affectés (ITAF) fournit une part croissante des ressources (184,1 milliards d'euros en 2016). Les ITAF sont, comme leur nom l'indique, des ressources fiscales affectées au financement des prestations sociales ou des dépenses spécifiques de certains régimes d'assurances sociales. La principale est la CSG, créée en 1991. On peut citer également la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), créée en 1996, ainsi que diverses contributions dues par les entreprises, des taxes sur les produits considérés comme nuisibles à la santé (alcool, tabac) ou la contribution solidarité autonomie (CSA) à la charge des employeurs et affectée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées ou handicapées (CNASA).

Prendre en charge à 100% les soins prescrits et la perte d'autonomie ne pourra se faire qu'avec une répartition différente des ressources de la Sécurité sociale.

La PSC doit devenir une étape vers le 100%, ne peut être que provisoire, et les cotisations aux complémentaires qui deviennent obligatoires doivent être basculées sur la Sécurité sociale, avec les prestations qui y sont associés, dans un cadre bien évidemment égalitaire et solidaire.

**La Prévoyance compense les pertes de revenus ou les dépenses supplémentaires dues à un imprévu. Comme par exemple les conséquences des accidents de la vie courante (séquelles, préjudice physique et moral...), le versement d'un capital-décès, la participation à la prise en charge des coûts liés à la perte d'autonomie (dépenses d'équipement...), une convalescence sereine, une aide pour école à domicile ou la garde d'enfants....*

- les contributions publiques de l'État et des collectivités locales financent notamment des dépenses de solidarité. Celles-ci sont des prestations dites non contributives car les bénéficiaires n'ont pas cotisé et en bénéficient au regard de leur situation (ex. : RSA, Fonds de solidarité vieillesse, allocation de rentrée scolaire, APL,)

Il faut donc en finir avec l'assèchement organisé des ressources de la Sécurité sociale : avoir davantage de cotisant·e·s en menant une politique de l'emploi, relever les salaires, notamment ceux des femmes, assurer l'égalité salariale, supprimer les

exonérations et augmenter les cotisations patronales, mettre à contribution les revenus financiers.

Pour la sécurité sociale, plus la part des ITAF augmente, plus le financement de la Sécu sera fiscalisé et cela veut dire étatisation de la Sécu.

Par exemple, la « perte d'autonomie » ne doit pas être un 5è risque financé par la CNASA mais être intégrée au risque « santé », car cette perte d'autonomie n'est pas toujours liée au vieillissement.

Et on en revient toujours à la même conclusion : cela ne peut passer que par une redistribution des richesses...



La santé est un droit pour toutes et tous, qui ne peut être dégradé !

SYSTÈME DE SANTÉ en France en 2022 : Comment éviter la dérive vers le chacun-e pour soi ?

Le 18 septembre 2018 le Président de la République Emmanuel MACRON et la Ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès BUZYN, nous présentaient « *Ma Santé 2022, un engagement collectif* » qui souhaitait transformer en profondeur notre système de santé. L'objectif était de « *garantir à tous les Français une meilleure prévention et un accès à des soins de qualité* »

Près de quatre ans après, la réalité sanitaire de notre pays est catastrophique. Entre autres, nos services publics de santé sont maltraités, avec des hôpitaux en souffrance extrême, triant les malades car ne pouvant répondre à leurs demandes, « offrant » des conditions de travail dégradées à ses personnels, fermant des lits d'hospitalisation alors que l'inverse est indispensable.

Dans le même temps, le « privé en santé » se porte bien. Comme tous les départements français, la Gironde n'échappe pas à cette tendance générale ; il est particulièrement significatif de noter que dans la Métropole Bordelaise, nous assistons depuis quelques années :

- ✚ au démantèlement de l'Hôpital civilo-militaire Robert PICQUÉ de Villenave d'Ornon, qui va être suivi par celui de l'Hôpital St André de Bordeaux ;
- ✚ au développement de la Clinique du Tondu de Floirac, qui après son transfert sur la Rive Droite de la Garonne, vient d'être autorisée à ouvrir un Service d'Urgences

- ✚ à l'agrandissement des Cliniques Thiers de Bordeaux (à la « pointe des dépassements d'honoraires médicaux dans le département) et Bordeaux Nord (du même groupe privé)
- ✚ ...etc

Au-delà de ce constat alarmant, il nous faut inverser le cours des choses qui nous fait dériver vers la privatisation, le chacun pour soi et l'augmentation du renoncement aux soins !

Il nous faut organiser nationalement un mouvement d'ampleur fédérant usagers et professionnels, associations, organisations syndicales et politiques. À nous d'élaborer nationalement, pour la rentrée de septembre, une PlaSS (Plate-forme Solidarité-Santé) de mobilisation des Gilets (et Blouses) Blancs, pour sauvegarder et améliorer notre système de santé solidaire, pour proposer des mesures immédiates et à moyen terme, pour éviter que la marchandisation rampante nous entraîne vers un système de type états-unien, globalement plus cher, plus injuste et moins efficace.

Bernard COADOU, Association LaSantéUnDroitPourTous.

Redéploiement des Infirmièr.es scolaires en Gironde

La santé au rabais, c'est non !

Les personnels et les parents du collège Cheverus à Bordeaux se sont mobilisés mardi 21 juin pour conserver leur poste d'infirmière à temps plein. A la rentrée prochaine, le poste sera en effet partagé avec le collège A. Fournier qui s'est lui-même mobilisé très fortement le mardi 31 mai.

Il n'y aura donc plus qu'une seule infirmière pour s'occuper de 1400 élèves (sur 3 sites avec 2 ULIS et 1 SEGPA).

Cette opération "collège mort" a été un succès : 6 élèves étaient présents à la première heure. Alors que la pandémie perdure, que la santé mentale des jeunes se dégrade, qu'il y aura 1561 élèves en plus et 5 nouveaux collèges en Gironde, un seul poste d'infirmière a été créé dans toute l'académie. Il sera affecté au secteur du collège de Marsas à la rentrée 2022.



Collège Cheverus Collège mort le mardi 21 juin

3DS, c'est NON !

Le SNICS-FSU s'oppose au projet de loi 3DS qui va permettre le transfert de compétences des services scolaires de la santé aux Départements. Une expérimentation sera mise en place en Gironde.

Pour SNICS-FSU, ce transfert de compétences, expérimental ou pérenne, ne permettra pas d'accroître la performance de la santé scolaire grâce à un pilotage départemental et nuirait gravement à l'objectif ambitieux posé par la loi pour une École de la confiance : celui de la réussite scolaire de tous-tes les élèves. De plus, le caractère national de la santé à l'École donne l'assurance d'une équité territoriale, et surtout répond aux besoins des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative.

La santé des élèves est un des déterminants majeurs de la réussite scolaire. La politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves doit rester une mission de l'École et remporter l'adhésion et la participation de l'ensemble de la communauté éducative au premier rang de laquelle se trouvent les familles.

Externaliser les personnels de santé de l'éducation nationale et les placer sous une gouvernance

départementale reviendrait à les éloigner de la communauté éducative, de l'accueil et de l'écoute qu'ils assurent auprès des jeunes dans le second degré (18 millions de consultations infirmières annuelles à leur demande) et plus généralement de leurs missions. Les difficultés rencontrées et les manques de personnels ne sont pas liés à un problème de gouvernance mais à des moyens insuffisants que nous ne cessons de dénoncer tant sur le plan académique que national.

La politique éducative sociale et de santé doit rester sous la responsabilité et la gouvernance du ministère de l'Éducation Nationale et non sous celle des départements. Leur rôle dans le cadre de la protection maternelle et infantile a toute sa pertinence, mais l'étendre à l'École n'est pas « la suite logique ». La santé à l'École doit rester l'affaire de toute la communauté éducative, au service de la réussite scolaire.

Le SNICS-FSU continuera :

- ✚ de demander des créations de postes infirmiers pour l'académie de Bordeaux,
- ✚ de revendiquer des moyens à la hauteur des besoins des établissements et des secteurs rattachés,
- ✚ de soutenir la revalorisation des personnels.

L'appui du conseil départemental restera un soutien de premier ordre.



Retrouvez le communiqué de presse de la FSU :

<https://fsu.fr/crise-des-urgences-donner-a-lhopital-public-les-moyens-de-ses-missions/>

La FSU33 en manif en juin juillet

29 juin, mobilisation devant la DSDEN pour URGENCE : il manque des enseignants dans nos écoles et établissements !

1 juillet, rassemblement et marche dans le quartier Saint Michel Contre les agressions fascistes et racistes dans le quartier



2 juillet, rassemblement et manifestation jusqu'à l'ambassade des États-Unis pour le soutien à l'avortement partout dans le monde !

La santé est un droit pour toutes et tous, qui ne peut être dégradé !

Agent.es territoriaux : la précarité, partout et pour toutes et tous

La Région Nouvelle Aquitaine compte environ 8500 agent.es, dont plus de 6000 sont en poste sur des emplois permanents dans les lycées et les creps. La quasi-totalité d'entre eux appartient au cadre d'emplois des adjoint.es techniques territoriaux.ales.

Cependant, dans les lycées et les creps, la Région recrute des agent.es contractuel.les en CDD afin soit de remplacer les agent.es absent.es pour maladie, soit de pourvoir temporairement les postes vacants dans l'attente du recrutement d'un.e fonctionnaire. Iels étaient 850 contractuel.les au 31/12/2020.

Les femmes sont particulièrement impactées puisque qu'elles représentent 66 % des contractuel.le.s adjoints techniques alors qu'elles ne sont que 55% sur les postes statutaires.

Les besoins en remplacement sont très élevés du fait du taux d'absence pour raison de santé qui était en 2021 de près de 13% dans les lycées (en hausse de 1 point par rapport aux deux années précédentes). Le taux de remplacement était de 60% seulement avant la crise sanitaire, il a progressé depuis, mais cela a pour corollaire le développement de l'emploi précaire.

Les agent.es en CDD ont pour la plupart d'entre eux des contrats de courte durée, qui ne couvrent que rarement les périodes des petites vacances scolaires, pendant lesquelles iels s'inscrivent à Pôle Emploi. Le renouvellement de leur contrat est soumis à l'avis favorable de l'établissement qui les accueille, ce qui ne leur donne rarement le droit à l'erreur.

La Région a mis en place un plan dit de déprécarisation. Elle ouvre une fois par an pendant l'hiver, les postes vacants aux contractuel.les qui justifient d'au moins un an de service. Iels peuvent être recruté.es en tant qu'ATT 1^{er} grade, après entretien.

✚ Les revendications de la FSU Territoriale :

- ✚ La création de postes fixes supplémentaires dans les lycées, afin de tenir compte du taux élevé d'absences pour raisons de santé et des contraintes de service liées à l'application des protocoles sanitaires Covid
- ✚ La création de postes de titulaires remplaçant.es sur tout le territoire afin de gagner en réactivité dans les remplacements et de limiter la précarité,
- ✚ Une amélioration des conditions d'emploi des contractuel.les : contrats couvrant les vacances scolaires, ...

Ni ici, ni ailleurs ! Non à l'enfermement généralisé des migrants

Un des plus gros Centres de Rétention Administrative de France (CRA) doit être construit à Mérignac (140 places), sur le terrain du Bioparc. Le maire de Mérignac, opposé aux CRA -dit-il- « applique (pourtant) les lois de la République » et a donc accepté le transfert du projet initialement prévu à Pessac. Sur cette dernière commune, un collectif « paslacra » a obtenu qu'il soit transféré. Mais la philosophie de ce « pas là CRA » (mais ailleurs oui...) sent bon (ou mauvais plutôt) le « pas de migrants près de chez nous ». Ce n'est pas le combat du collectif « ni ici, ni ailleurs ! », soutenu par la FSU, qui se bat avec de nombreuses associations, partis, syndicats contre le principe même des CRA.

En effet, les migrants y sont enfermés avant d'être renvoyés dans leur pays : des familles, des enfants, des personnes isolées. « Juridiquement, ce n'est pas une prison, mais c'est tout comme » nous dit Henry Masson, le président de la CIMADE. 15000 étrangers par an y passent en France, dont 50% sont libérés au bout de 3 mois (le gouvernement Macron a fait doubler la période de rétention de 45 à 90 jours), car le taux d'expulsion reste faible du fait du refus des

consulats des pays d'origine de donner leur accord à l'expulsion.

L'État français s'est ainsi lancé dans une fuite en avant pour augmenter les capacités des CRA et permettre des internements de plus en plus nombreux. Le cas du CRA de Mérignac est ainsi emblématique. Il faut changer radicalement de politique migratoire, il faut stopper cette politique d'enfermement généralisé de personnes qui ont déjà bien souvent risqué la mort avant de finir enfermées en France !



Rassemblement du 07 mai 2022 contre le projet du CRA de Pessac

RAPPORT 2021 SUR LES CENTRES ET LOCAUX DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE de la CIMADE : <https://www.lacimade.org/publication/rapport-2021>

Stage « égalité professionnelle : faire avancer nos droits »

L'égalité professionnelle, un combat à gagner !

mercredi 8 juin 2022

Elle a donné lieu à deux protocoles dans la Fonction Publique, un en 2013 et un en 2018. A ces protocoles, il faut rajouter la Loi de Transformation de la Fonction Publique qui revient sur cette évidence. Mais entre la loi et la réalité au quotidien, pour les agentes titulaires comme non titulaires, il y a encore un fossé que nous devons combler en défendant ce droit, en obligeant notre employeur à passer des discours aux actes.

C'est dans ce sens que la FSU33 a œuvré pas à pas, durant toute cette année, pour contraindre le Ministère et, localement dans l'Éducation Nationale le Rectorat de Bordeaux, pour que ce plan d'action soit enfin décliné dans tous les champs de la Fonction Publique.

Pour outiller les militant.es ainsi que nos collègues syndiqué.es comme non syndiqué.es, la FSU Aquitaine a organisé un stage fédéral mercredi 8 juin et a pu compter sur l'expertise et la disponibilité de deux universitaires pour nous former et nourrir les débats.

Avec **Viviane ALBENGA**, nous avons été initié.es à la problématique « comment agir contre les violences au travail ? ». Cette maîtresse de conférences en sociologie à l'IUT et l'Université de Bordeaux Montaigne est spécialiste entre autres des politiques d'égalité et de prévention des violences sexistes dans l'enseignement secondaire et supérieur. Elle est aussi chargée de mission « égalité femmes-hommes » et « lutte contre les discriminations de l'Université Bordeaux Montaigne ». Elle nous a présenté les manifestations de harcèlement et nous a fait partager son expérience au sein de la cellule de veille contre le harcèlement et les discriminations sexistes et sexuels : les employeurs ont l'obligation légale de prévenir, traiter et sanctionner les violences sexistes et sexuelles (VSS), le harcèlement moral et sexuel et les agissements sexistes, nous avons alors pu voir ce qu'il en était vraiment à l'Université Bx III.

Lors de ce stage, il y avait des enseignant.es du primaire et du secondaire, des infirmières, des assistantes sociales... Ces contextes professionnels différents ont permis d'enrichir le débat.

Nous devons nous mobiliser pour que le rectorat s'investisse réellement dans le plan égalité professionnelle, et que l'institution se donne les moyens d'appliquer la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif.

La FSU33 mettra tous les outils en place : stages, formation, sensibilisation, cafémnistes pour amplifier les mobilisations féministes

Avec **Sophie POCHIC** nous avons abordé le sujet suivant « l'égalité professionnelle : la Fonction publique, un employeur « exemplaire ? ». Cette sociologue du travail et du genre, spécialiste des inégalités femmes-hommes est également directrice de recherche au CNRS. Elle a publié récemment, avec d'autres, l'ouvrage *Le plafond de verre et l'État* chez Armand Colin et le rapport *L'égalité professionnelle est-elle négociable ?* pour le Ministère du travail.

- ✓ Elle a débuté son exposé par une réflexion sur le genre comme construction sociale de la différence hiérarchisée entre les sexes.
- ✓ Elle a développé tout d'abord le concept de plafond de verre, métaphore qui attire l'attention sur l'absence des femmes en haut des organigrammes et les obstacles invisibles auxquels se heurtent les femmes pour accéder aux positions les plus élevées de la carrière.
- ✓ Elle a repris ensuite l'objectif d'égalité professionnelle qui couvre un ensemble large de politiques publiques et d'initiatives privées dans une variété de domaines (recrutement, formation, rémunérations, promotions, parentalité...).
- ✓ Elle est revenue sur la parité, objectif des politiques publiques qui vise à atteindre une « représentativité équilibrée » des femmes aux postes de pouvoir et de décision (40 à 50%).
- ✓ Elle n'a pas oublié d'aborder la mixité qui est aussi un objectif des politiques publiques, qui vise elle à inciter les femmes à s'orienter vers des formations ou des métiers à dominante masculine (sciences et techniques).
- ✓ Elle a également poussé l'analyse sur genre, travail et organisations en s'appuyant sur des travaux anglo-saxons, précisant que ces pays ont essayé d'établir l'égalité des chances.

Elle a dressé un état des lieux dans l'administration : des inégalités euphémisées dans les ministères surtout féminisés, des plans d'actions tardifs, des inégalités de carrière longtemps invisibles... La plupart des mesures d'« égalité » ont surtout bénéficié à celles qui avaient déjà un important capital (culturel, économique, sociologique...) et leur a permis d'accéder à des postes valorisés- au sein des administrations.

- ✓ Elle a montré évidemment que les inégalités de salaires avaient des causes multiples.
- ✓ Elle n'a pas manqué de souligner que dans l'articulation vie familiale-vie professionnelle derrière les mots se cachaient des pratiques.
- ✓ Elle a enfin insisté sur les propositions à porter et défendre dans les plans d'action tout en pointant les angles morts de ces plans d'action.



Stage FSU33, jeudi 20 octobre
Bordeaux,
lieu à valider

Inflation, flambée des prix, gel des salaires, précarité, dégradation des services publics...

Avec Romaric Godin, journaliste à Médiapart et auteur de La guerre sociale en France Aux sources économiques de la démocratie autoritaire,

et Benoît Teste Secrétaire général de la FSU.

- En quoi les politiques mises en œuvre sont inégalitaires et dangereuses ?
- Que faire ?
- Que revendique la FSU ?



Modèle d'autorisation d'absence à déposer AVANT le 20 septembre 2022 auprès de votre chef d'établissement ou de service (téléchargeable sur le site www.fsu33.fsu.fr)

NOM, Prénom - Grade et fonction

Établissement : , Date

À Monsieur ou Madame, nom et fonction (chef d'établissement ou responsable de service)

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.01.1984 (article 34alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution de congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **jeudi 20 septembre 2022** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à **Bordeaux**, il est organisé par le CDFD de la FSU NA sous l'égide de l'Institut de la FSU l'IRHSES, organisme agréé figurant sur liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit à congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 5.02.93).

A----- le ----- Signature

Inscription : à retourner par mail : fsu33@fsu.fr :

Nom, Prénom – Établissement - Adresse personnelle – Syndicat,

Participera au stage : **inflation salaires le 20 octobre 2022**

Le cinéma c'est la vie,

Utopia (entre autres)
à Bordeaux, c'est notre vie,

**RETOURNONS NOMBREUX-
SES AU CINÉMA ;
RETOURNONS NOMBREUX-
SES A UTOPIA !**

Lieu de nos envies, de nos engagements, notamment dans le contexte politique et social compliqué d'aujourd'hui, Utopia, entre autres, est irremplaçable, prenons garde de ne pas regretter amèrement la disparition d'un tel lieu à Bordeaux

